



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

(dernière mise à jour : 15 juin 2020)

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au propriétaire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

1. Heures d'arrivée / départ :

Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi entre 16h et 20h**.
Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin avant 10h si vous prenez l'option ménage ou avant 11h si vous faites le ménage vous-même**.

2. Tarifs – Règlement :

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur le site internet du domaine www.domainedeloupsat.com au moment de la conclusion du contrat et sont obligatoirement indiqué dans le contrat de location.

Les tarifs ne sont pas négociables et sont susceptibles d'être réactualisés chaque année.

Le Domaine de Loupsat accepte les règlements par chèque bancaire à l'ordre de Hélène BIATEAU (les chèques doivent pouvoir être encaissés 15 jours au moins avant le début du séjour), espèces (euros), virement.

Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'un acompte dont le montant correspond à 30% du montant total du séjour et déductible du total de la location. Les acomptes sont encaissés à réception.

Le paiement du solde doit intervenir au plus tard 30 jours avant le début de la location.

3. Dépôt de Garantie

Une caution de 300 € devra être versée le jour de l'arrivée en chèque ou espèce contre récépissé.

La caution sera restituée le jour du départ après vérification des lieux ou au plus tard 7 jours après le départ du locataire si le gîte ne peut être normalement inspecté sauf en

444 Route de Mongrand – 40560 Vielle St Girons

✉ domainedeloupsat@gmail.com - ☎ 06.33.99.43.76

www.domainedeloupsat.com – Siren 530073402



cas de retenue.

4. **Annulation – Désistement**

Il est convenu qu'en cas de désistement :

→ **du locataire :**

- à plus d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet de la location, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

→ **du propriétaire :**

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire sauf cas de force majeure (panne chaudière, dégâts d'eau ou d'incendie... ou tout autre événement rendant le bien impropre à la location).

En cas d'annulation pour cause de force majeure, le propriétaire devra rembourser l'acompte dans un délai de 7 jours maximum.

5. **Retard**

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

6. **Ménage**

Les locaux loués doivent être rendus dans le même état de propreté qu'au jour de l'arrivée. Il en est de même des parties extérieures privatives.

Le locataire a la possibilité de choisir l'option Ménage au tarif forfaitaire de 70 € par lodge. Cette option est à choisir au plus tard le jour d'arrivée dans les lodges.

Si le locataire ne choisit pas l'option ménage et ne réalise pas le nettoyage des locaux loués, le tarif forfaitaire majoré de 100 € s'appliquera de plein droit et devra être réglé avant restitution de la caution.

LA VAISSELLE NE FAIT PAS PARTIE DE L'OPTION MENAGE ET DOIT DONC ÊTRE SYSTEMATIQUÉMENT FAITE.



7. Occupation des lieux

Gîte non fumeur : vous pouvez fumer sur votre terrasse. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la piscine.

Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille ». Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence en cours de location, seront à la charge du locataire.

Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage et des autres hôtes ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

8. Sécurité des enfants

Chaque lodge dispose d'un extérieur clos privatif et sécurisé pour les enfants. Le Domaine de Loupsat dispose de plans d'eau non clos ainsi que d'un ruisseau. Les arbres du Domaine peuvent également devenir le terrain de jeu de jeunes intrépides... Les enfants évoluent sur le Domaine sous l'entière responsabilité de leurs parents.

9. La piscine

HORAIRES : 09h00 – 22h00

La piscine est nettoyée chaque jour de 08h00 à 09h00.

Chaque soir la piscine est bâchée vers 22h00 pour conserver la température de l'eau et ne peut donc plus être utilisée jusqu'au lendemain 09h00.

La piscine est entourée d'une barrière de sécurité pour empêcher les jeunes enfants d'y accéder.

Nous demandons à tous les hôtes de prendre soin de refermer systématiquement le portillon d'entrée.

Les enfants ne sachant pas nager ne peuvent accéder à la piscine qu'accompagné d'un adulte responsable. Ils devront obligatoirement être équipés de brassards de sécurité.

Pour des raisons d'hygiène évidentes, les bébés doivent obligatoirement porter une couche de bain.

L'eau de la piscine est analysée chaque jour.

Les résultats d'analyse peuvent entraîner la fermeture temporaire de la piscine sans que les hôtes puissent se prévaloir d'un remboursement ou d'une réduction.



C'est pourquoi il appartient à chaque hôte de se doucher avant d'utiliser la piscine, d'utiliser les toilettes des lodges et de sensibiliser les enfants pour garantir une bonne qualité de l'eau de baignade.

10. Assurance

Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux) et à fournir une attestation d'assurance villégiature 30 jours avant le début de la location. L'assurance villégiature est normalement incluse dans l'assurance habitation du locataire qui doit simplement faire une demande d'attestation auprès de son assurance.

Nous engageons le locataire à souscrire à une assurance annulation auprès de son assureur, s'il n'a déjà cette assurance (certaines cartes de crédit l'offrent). En général, les risques couverts sont : risques locatifs, restitution de l'acompte dû à l'annulation uniquement motivée, interruption de séjour ou différé d'entrée. Nous restons à la disposition de votre assureur pour tous renseignements nécessaires à la prise d'assurance.

11. Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas admis sauf chiens guides selon la législation. En effet nous avons-nous même 2 chiens qui à notre grand regret ne sont pas très aimables avec les autres chiens.

Nos chiens restent dans notre espace privatif. Vous pouvez toutefois les croiser sur le domaine avec leur maître. Si vous avez peur des chiens ou si vous êtes allergique, merci de nous le signaler afin que nous prenions garde à ne pas vous mettre en présence lors de votre séjour même s'il nous est impossible de vous le garantir à 100%.